



~~331~~ 13 1995

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the Minister of Industry
for:

Émis en vertu du pouvoir statutaire du ministre de
l'Industrie pour:

TYPE OF DEVICE

TYPE D'APPAREIL

Pulse Device: Generator

Appareil à impulsions: Générateur

APPLICANT

REQUÉRANT

Nertec Design Inc.
950 Cowie Street
Granby, Québec
J2J 1P2

MANUFACTURER

FABRICANT

Nertec Design Inc.
950 Cowie Street
Granby, Québec
J2J 1P2

MODEL(S)/MODÈLE(S)

RATING

CLASSEMENT

DL101A

$K_p = K_h/3$
Rated supply current: 5-10 mA
Supply voltage: +5 V (dc)

$K_p = K_h/3$
Courant d'alimentation nominal:
5-10 mA
Tension d'alimentation:
+5 V (c.c.)

NOTE: This approval applies only to meters, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 13 and 14 of the Electricity and Gas Inspection Regulations. The following is a summary of the principal features only.

SUMMARY DESCRIPTION:

The device is a solid state pulse initiator approved for use on approved Landis & Gyr type MX single phase watt hour meters.

Physical Description

The device is installed on the lower part of the disk shaft which is modified by adding a fixed propeller with three blades.

A hole in the meter base permits connections to and from the pulse initiator (dc supply and pulse output).

The pulse initiator manufacturer's logo, type designation and pulse constant shall be on a small tab nameplate secured to the meter register by means of the register mounting screws and on the pulse initiator itself. The latter nameplate is shown on page 3.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les compteurs dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 13 et 14 du Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'un générateur d'impulsions approuvé pour être utilisé avec des wattheuremètres monophasés Landis & Gyr modèle MX approuvés.

Description matérielle

L'appareil est monté sur la partie inférieure de l'axe du disque qui est modifié par l'adjonction d'une hélice à trois pales.

Un trou pratiqué dans le socle du compteur permet les connexions d'entrée et de sortie du générateur d'impulsions (alimentation c.c. et impulsions de sortie).

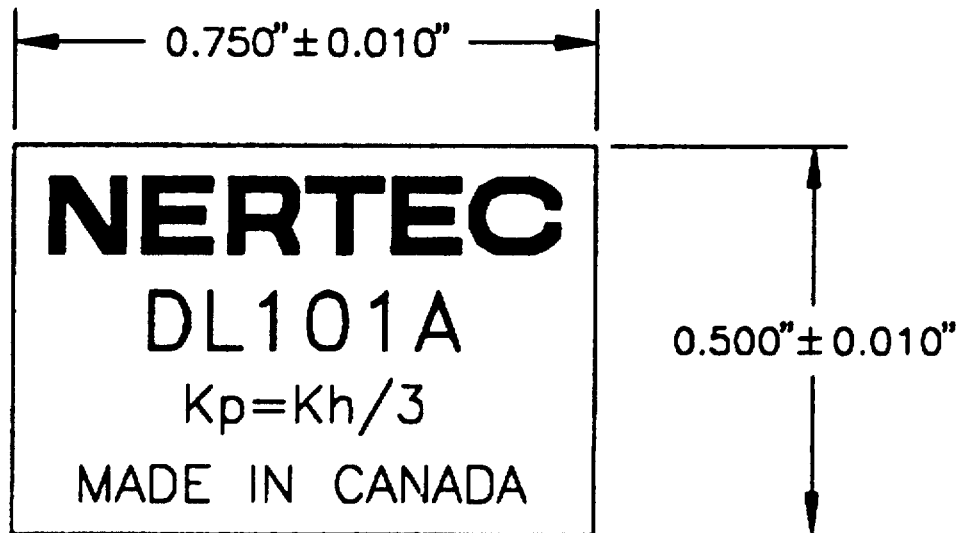
Le logo du fabricant du générateur d'impulsions, la désignation du type et la constante des impulsions doivent être inscrits sur une petite plaque signalétique fixée à l'élément indicateur du compteur au moyen des vis de fixation de l'élément indicateur du compteur au moyen des vis de fixation de l'élément indicateur du compteur au moyen des vis de fixation de l'élément ainsi que sur une plaque solidaire du générateur lui-même. Cette dernière plaque est illustrée à la page 3.

SUMMARY DESCRIPTION: Cont'd**Theory of Operation**

The device is a photo diode transistor pair. The photo diode produces a beam which is oriented at the transistor through the path of the passing blades. The beam is interrupted at every revolution of the shaft by three blades, thus creating three pulses per revolution.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite**Principe de fonctionnement**

Le générateur comprend un ensemble phototransistor et photodiode. La photodiode produit un faisceau qui est dirigé vers le phototransistor et qui est coupé par le trajet des pales tournantes. Le faisceau est interrompu par les trois pales à chaque révolution de l'axe, ce qui donne lieu à trois impulsions par révolution.

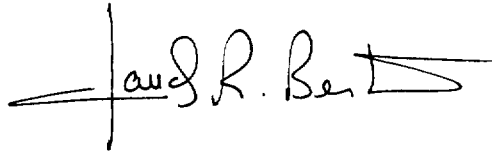


AE-0629

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the meter type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Electricity and Gas Inspection Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 9(4) of the said Act.

The sealing, marking, installation, use and manner of use of meters are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Electricity and Gas Inspection Act. The sealing and marking requirements are set forth in specifications established pursuant to section 18 of the Electricity and Gas Inspection Regulations. Installation and use requirements are set forth in specifications established pursuant to section 12 of the Regulations. Verification of conformity is required in addition to this approval for all metering devices excepting instrument transformers. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Industry Canada.



Claude R. Bertrand, P.Eng.
A/Manager
Approval Laboratory Services

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) de compteurs identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 9(4) de ladite Loi.

Le scellement, l'installation, le marquage, et l'utilisation des compteurs sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans les prescriptions établies en vertu de l'article 18 du Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans les prescriptions établies en vertu de l'article 12 dudit règlement. Sauf dans le cas des transformateurs de mesure, une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local d'Industrie Canada.

Claude R. Bertrand, ing.
Gérant par intérim
Laboratoire des services d'approbation

Date: ~~13~~ 13 1995